



Baby-Sitting 2021

Charte d'engagement



À l'attention du Baby-Sitteur

Article 1

Le service baby-sitting met en relation, gratuitement, les jeunes Erbréens et les parents qui souhaitent faire garder leur(s) enfant(s) de manière occasionnelle ou régulière sous conditions et contre rémunération.

L'engagement du baby-sitter résulte d'un accord entre lui-même et les parents dans lequel la Mairie n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.

Article 2

La mairie centralise les noms, les coordonnées, les disponibilités, les renseignements utiles des baby-sitters et les met à disposition des parents sur demande. Elle n'opère pas de sélection ou de choix sur les baby-sitters. Afin de protéger au maximum les renseignements personnels, **aucune information sur les baby-sitters ne sera donnée par téléphone ou ne sera accessible depuis le site internet.**

Article 3

La Mairie n'est pas l'employeur des jeunes, aucun contrat ne la lie entre les deux parties. Les parents et le baby-sitter doivent se mettre d'accord sur les termes d'un contrat et s'y tenir. Tout litige intervenant entre les parents et le baby-sitter devra être réglé directement entre les deux parties. La Mairie sera déchargée de toutes responsabilités en cas de problème.

Article 4

Pour figurer dans la base de données du baby-sitting, les jeunes lycéens ou étudiants Erbréens doivent s'acquitter des démarches suivantes :

- remplir et signer la fiche d'inscription,
- prendre connaissance, accepter et signer le présent règlement,
- faire signer l'autorisation parentale pour les mineurs.

Article 5

Les jeunes doivent tenir à jour leur fiche d'inscription et informer la Mairie de toutes modifications. Soit en complétant le formulaire de modification à partir du site internet, dans l'espace "À tous les âges", puis "Jeunes publics" et enfin "Baby-sitting", par téléphone au 02 99 49 40 17 ou en venant à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture aux publics.

Article 6

L'inscription est valable une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre. **Les jeunes sont responsables de leur réinscription ou non pour l'année suivante.** L'inscription est possible tout au long de l'année.

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune d'Erbrée, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour **mettre à jour le fichier "Baby-Sitting"**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs et aux parents à la recherche d'un(e) baby-sitter**.

Les données sont conservées **annuellement**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie d'Erbrée, 12 rue de Bretagne, 35500 Erbrée ou par mail à mairie@erbrée.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNÉ FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à ERBRÉE, le/...../.....

NOM :

Prénom :

Signature, précédée de la mention :
"Lu et approuvé"